

**Création d'un espace de travail
Bâtiment 209 – S1
IFREMER
1625 Rte de Sainte-Anne - 29280 Plouzané**

Maîtrise d'ouvrage :

IFREMER

1625 route de Sainte-Anne
29280 PLOUZANE



Maîtrise d'œuvre :

F2B CONSTRUCTION

120 Rue de Kerervern - 29490 GUIPAVAS
Tel : 02 29 05 83 49 - Port : 07 85 93 39 43
contact@f2bconstruction.com



BET Fluides et Electricité :

BECOME 29

490 Rue Augustin Jacq - 29200 BREST
Tel : 02 98 39 06 97
become29@become29.fr



BET Structures :

ESL

75 Rue Jules Janssen, 29490 Guipavas
Tel : 02 98 07 74 57
contact@esl-29.com



C.C.T.P

Lot N° : 06 – CLOISONS-DOUBLAGES

SOMMAIRE

00.00.00 – GENERALITES	3
00.01.00 – Réglementation et Norme.....	3
00.02.00 – Qualité des matériaux	3
00.03.00 – Qualifications professionnelles	4
00.04.00 – Etudes d'exécution	4
00.05.00 – Spécifications Particulières	4
00.06.00 – Manutention Stockage	5
00.07.00 – Protection et Sauvegarde des Existants	5
00.08.00 – Sortie et enlèvement des matériaux.....	5
00.09.00 – Echafaudages et Protections	5
00.10.00 – Nettoyage et Déchets de Chantier.....	6
01.00.00 – DESCRIPTION DES OUVRAGES	6
01.01.00 – Doublage Cloisonnement	6
01.01.01 – Généralités.....	6
01.01.02 – Doublages Placostil des Parois Extérieures 140mm	7
01.01.03 – Doublages Placostil du voile de l'escalier 200mm	7
01.01.04 – Cloisons de 98/62 à ossature métallique	8
01.01.05 – Cloisons acoustiques de 98/62 à ossature métallique	8
01.01.06 – Retombée placo verrière	9
01.01.07 – Coffre réseaux de chauffage	9
01.02.00 – Divers	10
01.02.01 – Pose des Menuiseries	10
01.02.02 – Enrobage des Chutes EP	10
01.02.03 – Plaques Hydrofuges.....	10
01.02.04 - Raccord Plâtrerie	10
01.02.07 - Réservations et Travaux Divers.....	10
01.02.07 – Habillage des éléments béton.....	10
01.02.08 – Bandes armées	11
01.02.09 – Embrasures de menuiseries extérieures.....	11
02.00.00 - Dossier des Ouvrages Exécutés	11

00.00.00 – GENERALITES

00.01.00 – Réglementation et Norme

Les fournitures, prestations et travaux, objet du présent lot, seront exécutés conformément aux DTU, cahier des charges, cahier des clauses techniques particulières, cahier des clauses spéciales, avis techniques, normes, règlements et prescriptions techniques en vigueur à la date de signature du marché.

Selon les Documents Techniques Unifiés, et plus particulièrement :

- DTU 25 Travaux d'enduits intérieurs en plâtre
- DTU 25.221 Plafonds constitués par un enduit armé en plâtre
- DTU 25.222 Plafonds fixés par plaques de plâtre
- DTU 25.232 Plafonds suspendus par plaques de plâtre
- DTU 25.31 Exécution des cloisons en carreaux de plâtre
- DTU 25.41 Ouvrages en plaques de parement en plâtre
- DTU 25.42 Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre isolant.
- DTU 25.51 Mise en œuvre des plafonds en staff

Selon les règles de calcul du D.T.U. :

- Les règles de calcul Th-K 77 des caractéristiques thermiques utiles des parois de construction.
- Les règles de calcul Th-G calcul du coefficient GV des bâtiments d'habitation et du coefficient G1 des bâtiments autres que d'habitation.
- Les règles de calcul Th-BV calcul du coefficient de besoins de chauffage des logements.
- Les règles de calcul Th-C calcul du coefficient de performance thermique globale des logements.
- Les règles de calcul Th-G, Th-BV et Th-C règle d'échantillonnage pour le calcul des coefficients GV, BV et C d'ensembles thermiquement homogènes.
- Les règles de calcul Th-C et additif aux règles Th-G, Th-BV et Th-C (règle d'échantillonnage).

Selon les normes N.F. :

- N.F.B. 50.001 à 54.170.3 - Bois
- N.F.B. 57.050 à 57.080 - Liège
- N.F.P. 00.001 à 00.002 - Terminologie
- N.F.P. 01.001 à 01.101 - Dimensions des constructions
- N.F.P. 02.001 à 02.025 - Dessins de bâtiment et de génie civil
- N.F.P. 03.001 - Cahier des charges, marchés
- N.F.P. 04.002 à 04.103 - Tolérances
- N.F.P. 05.100 à 05.341 - Performances
- N.F.P. 71.201.1 à 71.202 - Plâtres
- N.F.P. 72.201 à 72.332 - Éléments en plâtre
- N.F.P. 73.201.1 à 73.301 - Staff et stuc
- N.F.P. 75.101 à 75.411.2 - Isolation thermique

La présente liste constitue un rappel des principales prescriptions réglementaire et n'est pas limitative.

00.02.00 – Qualité des matériaux

L'entrepreneur est tenu d'employer les espèces et qualités de matériaux, matériels et fournitures prescrits ou préconisés par le Maître d'œuvre.

Dans le cas où il serait proposé d'autres produits, l'entrepreneur doit soumettre le produit à substituer ou le nom du fabricant au Maître d'œuvre qui apprécie s'il y a similitude ou équivalence de qualité ou de norme et dont la décision est sans appel.

Le Maître d'Œuvre se réserve le droit de faire analyser, aux frais de l'entrepreneur, tout matériau ou tout matériel qui paraît suspect ou qui ne serait pas conforme à la spécification du CCTP.

L'entrepreneur choisira des matériels de façon à obtenir une standardisation en utilisant pour une même installation, le nombre le plus réduit de série ou de types.

La liste de matériels admis à la marque de conformité NF et CE.

Il appartient à l'entrepreneur de vérifier que les types de produit prescrits par le Maître d'œuvre dans les spécifications techniques particulières soient compatibles avec l'utilisation finale du local tout en tenant compte de son équipement spécifique.

L'utilisation de dalles en fibre minérale dans les locaux humides sera systématiquement proscrite.

Les isolants feront l'objet d'un certificat de qualification ACERMI.

Tous les matériaux ou matériels susceptibles d'être altérés par les agents atmosphériques pendant leur transport ou leur séjour sur le chantier devront recevoir la peinture de protection nécessaire les mettant à l'abri de toute détérioration. Les peintures et revêtements devront être choisis pour supporter sans dégâts les températures des surfaces qu'ils recouvrent.

Tous les trous, percements, scellements, etc... Et calfeutrements, nécessaires à la mise en place ou à l'exécution des différents ouvrages seront effectués par l'entrepreneur du présent lot.

00.03.00 – Qualifications professionnelles

- 411 Plâtrerie à Base de Poudre et de Liants Hydrauliques.
- 412 Travaux Extérieurs de Plâtrerie à Base de Liants Hydrauliques.
- 413 Plâtrerie ç Base de Plaques de Plâtre.
- 421 Cloisons Démontables
- 422 Cloisons Amovibles
- 421 Cloisons Mobiles

00.04.00 – Etudes d'exécution

L'ensemble des études et plans d'exécution des cloisons et plafonds reste à la charge du présent lot.

00.05.00 – Spécifications Particulières

L'entrepreneur du présent lot effectuera la réception des supports horizontaux, verticaux, et leur dépoussiérage s'il y a lieu.

Le constat du trait de niveau,

L'entrepreneur du présent lot devra se mettre en rapport en temps voulu avec les titulaires des lots techniques en général pour le passage de leurs ouvrages et réservations ainsi que la position des renforts dans cloison pour la fixation des appareils sanitaires et autres etc...

Planéité locale sous une réglette de 20 cm appliquée à la surface de l'ouvrage ne doit pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait, ni écart supérieur à 1 mm, ni manque, ni changement de plan brutal entre éléments.

Planéité générale sous une règle de 2,00 m appliquée à la surface de l'ouvrage et promenée en tous sens, ne doit pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait, un écart supérieur à 5 mm.

Une tolérance de la verticalité de 5mm est admise sur la hauteur d'un étage courant soit environ 2,50 m

Le traçage d'implantation des cloisons du présent lot avec l'implantation des portes et sens d'ouverture,

La mise en place des dispositifs de scellement si nécessaire,

La mise en place des bandes résilientes,

La mise en place des dispositifs prévus selon les prescriptions du descriptif pour éviter les remontées d'humidité dans les cloisons,

La mise en place des huisseries fournies par le menuisier ou à la charge du présent lot selon les conditions particulières, le réglage de l'aplomb et les fixations en pied,

La mise en œuvre des raidisseurs ou d'éléments d'angles et de liaison,

La réalisation des trappes de visite dans les encoffrements de canalisations,

Les réservations de passage et trémies, et fourreaux nécessaires aux autres corps d'État, remis en temps utile au présent lot,

Les sujétions pour finitions, telles que, arêtes, cueillies, raccords, etc.

L'incorporation dans les ouvrages réalisés par l'entrepreneur du présent lot, des fourreaux pour canalisations diverses et taquets bois pour charge lourde et légère,

Les échantillons accompagnés de toutes les fiches techniques des produits employés, les finitions préconisées par le fabricant,

Les baguettes d'angles sortant en acier galvanisé H = 2 m pour les cloisons en carreaux de plâtre,

Les pattes à scellement destinées à la liaison avec les huisseries, poteaux et bâtis dormants de fenêtres, les travaux d'encastrement et de scellement dans la cloison,

Les habillages entre plafond et cloison.

La mise en œuvre sera conforme au DTU. 25-41 et à l'Avis Technique.

00.06.00 – Manutention Stockage

Le déchargement, la manutention et le stockage des divers éléments du présent lot devront s'effectuer dans les meilleures conditions pour éviter toutes détériorations.

Les matériaux et autres éléments préfabriqués seront stockés selon les prescriptions des fabricants.

Les plaques et éléments de cloisons seront toujours stockés à plat sur des cales.

Les stockages seront répartis de manière à ne pas créer de surcharges excessives sur le sol. Il ne sera pas admis de stockage à l'extérieur des bâtiments.

00.07.00 – Protection et Sauvegarde des Existants

L'entrepreneur devra prendre toutes dispositions utiles et toutes précautions pour ne causer, lors de l'exécution de ses travaux, aucune détérioration aux existants.

Il sera seul juge des dispositions à prendre à cet effet, des protections à mettre en place, etc...

Des dispositions particulières seront alors à prendre par l'entrepreneur :

- Pour garantir la sécurité de toutes les personnes circulant sur le site,
- Pour protéger les existants,

Lors des travaux dégageant des poussières, l'entrepreneur aura à prendre toutes mesures pour éviter la propagation de ces poussières, par mise en place d'écrans en bâche, film vinyle, etc., et par emploi d'aspirateurs si nécessaire.

Le Maître d'œuvre se réserve toutefois le droit, si les dispositions prises lui semblent insuffisantes, d'imposer à l'entrepreneur de prendre des mesures de protection complémentaires à ses frais et dépens.

Faute par l'entrepreneur de se conformer aux prescriptions du présent article, il en subira toutes les conséquences.

00.08.00 – Sortie et enlèvement des matériaux

Tous les travaux prévus au descriptif ci-après comprennent le ramassage, la descente ou montée et la sortie hors de la construction, de tous les matériaux, matériels et équipements.

Ils comprennent également, sauf spécifications contraires explicitement, l'enlèvement hors du chantier, comprenant :

- Chargement par tous moyens et enlèvement hors du chantier au fur et à mesure de l'avancement des travaux,
- Lieu de dépôt au choix de l'entrepreneur, à toute distance, tous droits de décharge ou autres étant à la charge de l'entrepreneur

00.09.00 – Echafaudages et Protections

L'entrepreneur devra mettre en œuvre tous échafaudages de tous types, nécessaires à l'exécution des travaux. Il devra également mettre en place toutes installations de protection, de sauvegarde et de garantie que l'entrepreneur jugera nécessaire, ainsi que celles qui lui seront le cas échéant demandées par le Maître d'œuvre.

Ces installations pourront notamment selon les conditions du chantier, être les suivantes :

- Garde-corps partout où cela est nécessaire,
- Platelages de protection,
- Ecrans ou autres dispositifs antipoussière,
- Passages provisoires nécessaires,
- Echelle d'accès aux différents niveaux

Tous les frais de l'entrepreneur consécutifs aux prescriptions du présent article font implicitement partie du prix du marché. CE POSTE EST CHIFFRÉ A PART et doit être détaillé.

00.10.00 – Nettoyage et Déchets de Chantier

Chaque entrepreneur doit laisser le chantier quotidiennement propre et libre de tous déchets pendant l'exécution des travaux dont il est chargé.

Chaque entrepreneur est responsable du tri et de l'évacuation de ses déchets.

Il lui appartiendra de prévoir, le temps de son intervention, les moyens adéquats permettant soit l'évacuation quotidienne de ses déchets à la décharge, soit la mise en place d'une benne à sa charge, si cette évacuation quotidienne lui paraît trop contraignante.

Dans tous les cas, l'entrepreneur est tenu de respecter la réglementation en vigueur (se référer, s'il existe, au plan départemental de gestion des déchets).

01.00.00 – DESCRIPTION DES OUVRAGES

01.01.00 – Doublage Cloisonnement

01.01.01 – Généralités

Le présent lot doit sans que ces prescriptions soient reprises dans les articles ci-dessous.

Les études, calculs, tracés, plans de repérages, dessins d'exécution et de détails des ouvrages, la vérification de l'ossature et des matériaux choisis aux prescriptions réglementaires, notamment à celles relatives aux risques d'incendie et de panique et aux prescriptions contractuelles de résistance, de non-soulèvement, d'adaptation à l'hygrométrie des locaux et d'isolations thermique et acoustique.

La fourniture et pose de ses propres échafaudages nécessaires à la réalisation de ses ouvrages.

La réception de l'état des supports (côte d'arase, dimensions diverses, planéité, état de surface, etc....) et formes débarrassées de tous gravats, souillures et déchets.

La réception des réservations demandées, l'implantation et le traçage des ouvrages. Les travaux préparatoires le cas échéant nécessaires sur la surface du gros-œuvre au raccord des cloisons.

La mise en place, réglage et scellement des huisseries et bâtis associés aux cloisons de distribution.

Le nettoyage de toutes projections sur les parois, plafonds, sols et l'enlèvement de tous déchets et gravats résultant de ces travaux.

Découpe des ouvertures nécessaire à la pose des tableaux électriques prévus au lot électricité.

Rebouchage des sorties des gaines techniques du plombier dans les cloisons et doublages

, sauf si le plombier intervient après.

Dans le cas où certaines jonctions se feraient sur la façade, les façades susceptibles de recevoir des cloisons de séparation entre locaux devront être caractérisées par un isolement normalisé en transmission latérale D_{nfw+C} supérieur de 10 dB aux objectifs d'isollements entre locaux.

Les doublages intérieurs en façade doivent être interrompus par les cloisons afin de ne pas créer de ponts phoniques dans l'ordre de construction, il faut donc prévoir la mise en œuvre des cloisons avant les doublages intérieurs.

01.01.02 – Doublages Placostil des Parois Extérieures 140mm

Fourniture et mise en œuvre d'un système d'isolation thermique des parois, système Optima Murs d'ISOVER ou équivalent sous avis technique comprenant :

- Ossature métallique (fourrures, éclisses, lisse basse, appuis intermédiaire horizontal...).
- Montants spéciaux à profil renforcé (ou montants doublés) en rives d'huisseries, intervalles entre ces montants renforcés et montants courants limités à 600 mm.
- Parements en plaque de plâtre BA 18s standard.
- Laine minérale PAR GR 32 revêtu de Kraft de la société ISOVER ou similaire d'épaisseur 120 mm, résistance thermique 3,75 m²K/W.
- Jointoiement avec enduit et bandes de joints, suivant technique du fabricant, compris enduit de collage, garnissage des têtes de vis, ratissage et ponçage après coup, joint placo en cueillie
- Protection des pieds de cloisons donnant sur locaux humides suivant prescriptions du fabricant « U PVC » en pied + double joint silicone sous U de protection.
- Traitements des têtes de cloisons, des tableaux, des linteaux et des dessus d'allèges d'ouverture avec arêtes métalliques.
- **Renfort bois de type « bastaing »** pour différents appareils suspendus à la demande.
- Mise en œuvre d'un ruban résilient 45 sous rail et montant en jonction avec tous matériaux.
- Calfeutrement des vides en tête, en pied, en extrémité contre d'autres parois par mousse de polyuréthane afin d'éviter tout pont thermique.
- **Mise en œuvre de joint acrylique blanc en jonction avec tous matériaux différents des plaques de plâtre.**
- Mise en place en interposition d'un film polyéthylène sous le rail bas dépassant de minimum 2 cm le niveau du sol fini après être relevé.

Localisation :

Doublage du mur extérieur côté NORD

Doublage du voile béton en séparation avec le vide sanitaire.

01.01.03 – Doublages Placostil du voile de l'escalier 200mm

Fourniture et mise en œuvre d'un système d'isolation thermique des parois, système Optima Murs d'ISOVER ou équivalent sous avis technique comprenant :

- Ossature métallique (fourrures, éclisses, lisse basse, appuis intermédiaire horizontal...).
- Montants spéciaux à profil renforcé (ou montants doublés) en rives d'huisseries, intervalles entre ces montants renforcés et montants courants limités à 600 mm.
- Parements en plaque de plâtre BA 18s standard.
- Laine minérale PAR GR 32 revêtu de Kraft de la société ISOVER ou similaire d'épaisseur 120 mm, résistance thermique 3,75 m²K/W.
- Jointoiement avec enduit et bandes de joints, suivant technique du fabricant, compris enduit de collage, garnissage des têtes de vis, ratissage et ponçage après coup, joint placo en cueillie
- Protection des pieds de cloisons donnant sur locaux humides suivant prescriptions du fabricant « U PVC » en pied + double joint silicone sous U de protection.
- Traitements des têtes de cloisons, des tableaux, des linteaux et des dessus d'allèges d'ouverture avec arêtes métalliques.
- **Renfort bois de type « bastaing »** pour différents appareils suspendus à la demande.
- Mise en œuvre d'un ruban résilient 45 sous rail et montant en jonction avec tous matériaux.
- Calfeutrement des vides en tête, en pied, en extrémité contre d'autres parois par mousse de polyuréthane afin d'éviter tout pont thermique.
- **Mise en œuvre de joint acrylique blanc en jonction avec tous matériaux différents des plaques de plâtre.**
- Mise en place en interposition d'un film polyéthylène sous le rail bas dépassant de minimum 2 cm le niveau du sol fini après être relevé.
-

Localisation :

Doublage du voile béton de l'escalier côté SUD

Encoffrement

01.01.04 – Cloisons de 98/62 à ossature métallique

Les cloisons seront du type Placostil de 98/62 de Placoplatre ou similaire, elles seront constituées de la façon suivante :

- Ossature métallique en rails et montants en acier galvanisé de 62 mm de largeur hauteur maximale 3,40 m.
- Les montants seront doubles tous les 600 mm.
- Montants spéciaux à profil renforcé en rives d'huissieries,
- Parements constitués de plaques de Placoplatre **BA 18**, chaque parement sera constitué de 1 plaque,
- Laine minérale PAR de la société ISOVER ou similaire d'épaisseur 60 mm d'affaiblissement acoustique de 47 dB.
- Jointoiement avec enduit et bandes de joints, suivant technique du fabricant, compris enduit de collage, garnissage des têtes de vis, ratissage et ponçage après coup, joint placo en cueillie
- Protection des pieds de cloisons donnant sur locaux humides suivant prescriptions du fabricant « U PVC » en pied + double joint silicone sous U de protection.
- Calfeutrement des vides en tête, en pied, en extrémité contre d'autres parois par laine de verre, ou « MAP » ou mousse de polyuréthane afin de garantir le degré coupe-feu des cloisons et d'éviter tous ponts thermique et phonique
- **Renfort bois de type « bastaing »** pour différents appareils suspendus à la demande.
- Mise en œuvre d'un ruban résilient 45 sous rail et montant en jonction avec tous matériaux.
- Mise en place en interposition d'un film polyéthylène sous le rail bas dépassant de minimum 2 cm le niveau du sol fini après être relevé.
- **Mise en œuvre de joint acrylique blanc en jonction avec tous matériaux différents des plaques de plâtre.**

Localisation :

Cloisons du projet selon plan, excepté les cloisons des box d'appel et de la salle de réunion.

01.01.05 – Cloisons acoustiques de 98/62 à ossature métallique

Les cloisons seront du type Placostil de 98/62 de Placoplatre ou similaire, elles seront constituées de la façon suivante :

- Ossature métallique en rails et montants en acier galvanisé de 62 mm de largeur, montants de type MSP 62-5, hauteur maximale 3,40 m.
- Les montants seront doubles tous les 600 mm.
- Montants spéciaux à profil renforcé en rives d'huissieries,
- Parements constitués de plaques de Placoplatre **BA 18S**, chaque parement sera constitué de 1 plaque,
- Laine minérale PAR de la société ISOVER ou similaire d'épaisseur 60 mm d'affaiblissement acoustique de **50 dB**, suivant **norme NF S31-080**
- Jointoiement avec enduit et bandes de joints, suivant technique du fabricant, compris enduit de collage, garnissage des têtes de vis, ratissage et ponçage après coup, joint placo en cueillie
- Protection des pieds de cloisons donnant sur locaux humides suivant prescriptions du fabricant « U PVC » en pied + double joint silicone sous U de protection.
- Calfeutrement des vides en tête, en pied, en extrémité contre d'autres parois par laine de verre, ou « MAP » ou mousse de polyuréthane afin de garantir le degré coupe-feu des cloisons et d'éviter tous ponts thermique et phonique
- **Renfort bois de type « bastaing »** pour différents appareils suspendus à la demande.
- Mise en œuvre d'un ruban résilient 45 sous rail et montant en jonction avec tous matériaux.
- Mise en place en interposition d'un film polyéthylène sous le rail bas dépassant de minimum 2 cm le niveau du sol fini après être relevé.
- **Mise en œuvre de joint acrylique blanc en jonction avec tous matériaux différents des plaques de plâtre.**

Localisation :

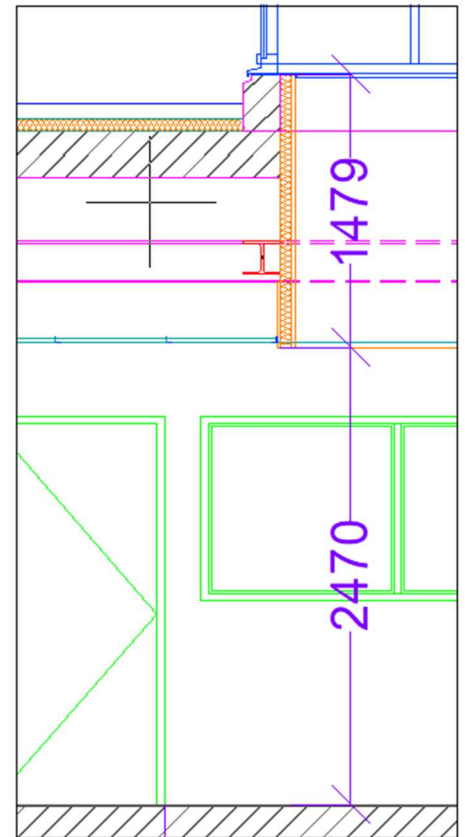
Cloisons du projet, en périphérie des box d'appel et de la salle de réunion.

01.01.06 – Retombée placo verrière

Mise en œuvre de retombées Placostil de type 98/62 en périphérie de la trémie de la verrière.

Retombée de hauteur totale : 1480mm

- Ossature métallique en rails et montants en acier galvanisé de 62 mm de largeur
- Les montants seront simples tous les 600 mm.
- Parements constitués de plaques de Placoplatre **BA 18**, chaque parement sera constitué de 1 plaque,
- Laine minérale GR32 de la société ISOVER ou similaire d'épaisseur 60 mm de résistance thermique : 1,85 m²K/W..
- Jointoiement avec enduit et bandes de joints, suivant technique du fabricant, compris enduit de collage, garnissage des têtes de vis, ratissage et ponçage après coup, joint placo en cueillie
- Calfeutrement des vides en tête, en pied, en extrémité contre d'autres parois par laine de verre, ou « MAP » ou mousse de polyuréthane afin de garantir le degré coupe-feu des cloisons et d'éviter tous ponts thermique et phonique



Localisation :

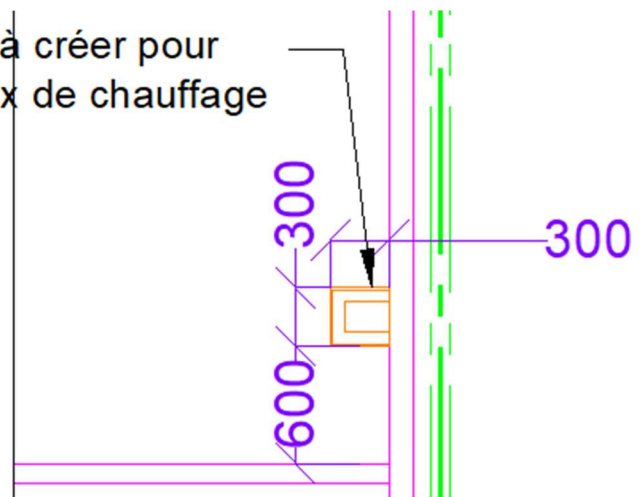
Retombée périphérique de la verrière

01.01.07 – Coffre réseaux de chauffage

Création d'un coffre de 300X300mm de type Placostil :

- Ossature métallique en rails et montants en acier galvanisé de 48 mm de largeur
- Les montants seront simples
- Parements constitués de plaques de Placoplatre **BA 13**, chaque parement sera constitué de 1 plaque,
- Jointoiement avec enduit et bandes de joints, suivant technique du fabricant, compris enduit de collage, garnissage des têtes de vis, ratissage et ponçage après coup, joint placo en cueillie
- Calfeutrement des vides en tête, en pied, en extrémité contre d'autres parois par laine de verre, ou « MAP » ou mousse de polyuréthane afin de garantir le degré coupe-feu des cloisons et d'éviter tous ponts thermique et phonique
- Y compris modification de l'ossature et des dalles de faux-plafonds au présent lot.

Coffre à créer pour réseaux de chauffage



Localisation :

Hall du R0, identifié 209.00.02

01.02.00 – Divers

01.02.01 – Pose des Menuiseries

Après nettoyage des supports l'entreprise réalisera le traçage et l'implantation de ses ouvrages et vérifiera l'exactitude avec les plans de l'architecte.

Les châssis et huisseries fournies par le lot MENUISERIE de toutes natures et destination seront posés à l'avancement y compris calage et mise à l'aplomb.

Localisation :

Huisseries dans cloisons

01.02.02 – Enrobage des Chutes EP

Enrobage réalisé par laine de roche type Rockwool ou similaire de 60 mm ou similaire d'épaisseur.

Les fixations seront en quantité suffisante afin de ne pas obtenir des détachements de laine et afin d'obtenir un affaiblissement acoustique maximal.

Localisation :

Chutes EP du patio passant dans les doublages de 200mm

01.02.03 – Plaques Hydrofuges

L'entreprise du présent lot devra chiffrer la plus-value pour la fourniture et pose de BA 18 hydrofuges pour les plaques apparentes, des cloisons, doublages et gaines techniques dans les pièces humides + U PVC en pied + double joint silicone sous U de protection.

Localisation :

Intégralité des cloisons créées dans les sanitaires
Parement des cloisons en contact avec la kitchenette de l'espace convivialité

01.02.04 - Raccord Plâtrerie

L'entreprise devra tous les reprises ou compléments de cloisons, de doublage et plafond plâtre nécessaires, à l'identique sur l'existant, réalisées après démolition, dépose diverse, compris reprise d'isolant et toutes sujétions nécessaires à une parfaite et complète réalisation.

Pour information, valable pour ; Appareillages électriques, canalisations plomberies existantes non déposés, cloisons en pâte déposées, menuiseries extérieures déposées, empreintes de cloisons déposées etc..., cette liste est non exhaustive.

Localisation :

Selon plans, à l'emplacement des anciens emplacements de cloisons déposées.

01.02.07 - Réservations et Travaux Divers

D'une manière générale, l'entrepreneur du présent lot devra prendre connaissance du descriptif des travaux des autres lots, et notamment des lots techniques, afin de s'informer des limites de prestations des différents corps d'état, et le cas échéant, prévoir dans son offre tous les travaux nécessaires à la parfaite réalisation des ouvrages.

Compris toutes sujétions de réservations et calfeutrements nécessaires aux installations des lots Electricité et CVC (passage de gaines, chemins de câbles, goulottes...).

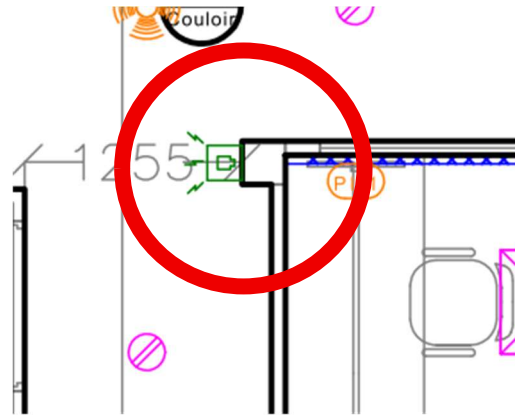
Localisation :

Suivant plans et descriptifs des autres corps d'état

01.02.07 – Habillage des éléments béton

Réalisation d'un parement mural collé constitué d'une plaque de plâtre de 13 mm d'épaisseur.

Doublage type placostil ou équivalent constitué d'une plaque de plâtre de 13 mm en tête du poteau à l'angle de la circulation NORD, pour encastrement de blocs prises, toute hauteur.



Pose selon les règles de l'Art, les prescriptions des fabricants et D.T.U.

Localisation :

Traitement des poteaux et retombées de poutre béton apparents

01.02.08 – Bandes armées

Bandes armées flexibles modèle du commerce fournies et posées par l'Entrepreneur du présent lot.
Arêtes verticales, horizontales et rampantes sur les angles saillants des doublages, des cloisons et des plafonds sur toutes les hauteurs et toutes longueurs.
Compris bande de jonction entre mur de structure et prestation du présent lot.

Localisation :

Pour l'ensemble des travaux, gaines et cloisons décrits précédemment.

01.02.09 – Embrasures de menuiseries extérieures

Réalisation des embrasures en périphérie des 2 menuiseries extérieures existantes (conservées) sur la façade NORD.
Les embrasures seront réalisées en plaques de plâtre BA 13 hydrofuge, y compris tablette et sous-face de linteau.
Les arrêtes saillantes seront traitées en bandes armées à l'identique du reste du projet.

Localisation :

Pour l'ensemble des travaux, gaines et cloisons décrits précédemment.

02.00.00 - Dossier des Ouvrages Exécutés

Dès que possible et obligatoirement à la réception des ouvrages, l'entreprise devra remettre au Maître d'œuvre un dossier complet en 1 lien de téléchargement et 1 bordereau récapitulatif comprenant :

- Le dossier de recollement des ouvrages exécutés.
- Les P.V. d'essais et tenue au feu.
- La mise à jour de tous plans d'exécution.
- Les notices techniques du matériel avec bons de garantie, provenance, avis techniques.
- Les manuels d'utilisation et d'entretien.
- Les attestations AQC et certificat de conformité autocontrôle de l'entreprise demandés par le Bureau de Contrôle.

Il est stipulé que la réception ne pourra être prononcée sans la fourniture de ces documents le jour de la réception, de ce fait, la dernière situation ne pourra être libérée.